

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 19h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers : 10

Présents : 07

Votants : 08

Pouvoirs : 01

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Claude CAILLOU, Catherine ROIG, Jean-Luc LEGAY, Paul DESBROSSE, Céline LEMAIRE.

Absents représentés : Jean-Paul CAHN ayant donné pouvoir à Céline LEMAIRE

Absents excusés : Marie-Françoise MILLELIRI, Thierry DESVIGNES.

Désignation du secrétaire de séance : Paul DESBROSSE est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence en l'honneur de Monsieur Alain REDOLFI décédé le 3 novembre.

Madame le Maire demande aux conseillers de délibérer sur deux points non inscrits à l'ordre de jour : Modification des statuts du syndicat intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine et la participation employeur pour la prévoyance. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Approbation du procès verbal de la séance du 26 septembre 2017 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2017-43 : Approbation du rapport de la CLECT de la CCPN
--

Madame le Maire explique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les rapports de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI auquel appartiennent les communes doivent être approuvés par lesdites communes.

La CLECT de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réunie le 14 septembre 2017 et Madame la Présidente nous en a transmis le rapport, joint à la présente délibération, le 22 septembre 2017.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays de Nemours réunie le 14 septembre 2017.

2017-44 : Mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours
--

Madame le Maire explique au Conseil que les statuts de la CCPN ont, par délibération du 21 septembre 2017 adoptée à l'unanimité, fait l'objet d'une mise à jour afin de cadrer avec les directives issues de la loi NOTRe.

Pour notre Communauté de communes, cela a induit très peu de changements sur le fond :

- A. La compétence relative au Loing qui était une compétence optionnelle devient une compétence supplémentaire ;
- B. L'office de tourisme est inclus dans la compétence Développement économique ;

- C. La compétence Aires d'accueil des Gens du Voyage reprend explicitement les terrains familiaux, aux sens de l'article 444-1 du code de l'urbanisme.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a d'ores et déjà, été inscrite pour une application au 1^{er} janvier 2018.

Quant à la forme, les libellés des compétences sont plus généralistes et la notion d'intérêt communautaire a été supprimée des statuts, sans qu'il y ait de changement par rapport aux précédents statuts.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **ADOPTÉ** les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Nemours, joints à la présente délibération.

2017-45 : Désignation des délégués de la commission Aménagement du territoire (CCPN)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2017-47 du 21 septembre 2017 de la Communauté de communes du Pays de Nemours

Se sont proposés pour représenter la commune dans la commission Aménagement du territoire de la CCPN :

Déléguée titulaire

Mme : Martine LE FLOC'H

Délégué suppléant

M. : Jean-Luc LEGAY

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

2017-46 : Travaux de sécurisation du carrefour rue de la Croix Boisée / rue du Clos Corbin

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'amende de police envoyée le 28 juin 2017,

Vu la délibération n° 2017-38 du 26 septembre 2017

Vu le devis de l'entreprise E.TP d'un montant de 6 194.00 € HT,

Vu le devis de l'entreprise TPS d'un montant de 4 982.40 € HT,

Après comparaison, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise TPS, pour un montant de 4 982.40 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis le mieux disant, proposé par l'entreprise TPS, pour un montant de 4 982.40 € HT

2017-47 : Décision sur la création d'une Aire de jeux et demande de subvention éventuelle

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer une aire de jeux sur la pelouse devant la salle polyvalente en intégrant trois ou quatre jeux pour enfants jusqu'à 7/8 ans et trois bancs
- D'aménager le devant de la pelouse, côté rue, en plantant une haie en charmille
- De fleurir le pied de mur

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF). Cette subvention pourrait représenter 70% du montant HT.

Madame le Maire précise qu'il serait judicieux d'éviter de dépasser un budget total de 25 000 € HT afin d'éviter d'être dans l'obligation de faire un Marché A Procédure Adapté (MAPA).

Vu le devis de la société ALTRAD pour un montant 13 354.87 € HT pose comprise sans la fourniture des copeaux,

Vu le devis de la société KOMPAN pour un montant de 19 999.00 € HT pose comprise,
Vu le devis de l'entreprise Olivert Paysage pour un montant de 666.00 € HT,
Vu le conseil du PNRGF de privilégier des jeux en robinier,
Vu que les jeux proposés par la société ALTRAD sont en bois autoclave,
Vu que les jeux proposés par la société KOMPAN sont en robinier,

Entendu l'exposé de Jean-Luc LEGAY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour créer cette aire de jeux

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du PNRGF à hauteur de 70 % du montant HT

ACCEPTTE les devis des entreprises KOMPAN et Olivert Paysage pour un montant de 19 999€ HT et 666€ HT

MANDATE le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2018

PRECISE qu'en cas de non obtention de la subvention, le dossier sera réétudié ultérieurement.

2017-48 : Salle polyvalente – révision des tarifs

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des modifications proposées pour la convention d'occupation et le règlement de la salle Jean Herblot.

Afin que la salle soit plus souvent louée par les particuliers extérieurs à la commune et afin d'éviter que des habitants de la commune louent la salle pour des extérieurs, il est proposé de diminuer le tarif de location de la salle pour les extérieurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

		Jour de semaine	Week-end et jour fériés	Vin d'honneur
Particuliers résidant ou payant des impôts dans la commune	Sans chauffage	180 €	280 €	100€
	Avec chauffage	+ 30 €	+ 50 €	+ 20 €
Particuliers extérieurs à la commune	Sans chauffage	300 €	450 €	200 €
	Avec chauffage	+ 30 €	+ 50 €	+ 20 €

Les modifications du règlement sont les suivantes :

Article 1 : Ajout de la phrase suivante

Nouvel assainissement avec une fosse toutes eaux et une pompe de relevage.

- Toilettes : seul le papier toilette peut être jeté dans la cuvette
- Evier : ne rien jeter dans l'évier.

Article 5 : Ajout de la phrase suivante

Un défibrillateur semi-automatique est installé sur le mur extérieur de la mairie. Il est à la disposition des utilisateurs de la salle polyvalente en cas de besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** ces modifications
- **AUTORISE** Madame le Maire à les mettre en application.

2017-49 : Convention Département/Commune – Viabilité hivernale

Madame le Maire informe l'assemblée que, depuis sept ans, la commune s'est engagée à déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement » lors d'importantes chutes de neige.

Le Conseil Départemental pour sa part met à disposition de la commune une quantité de sel définie en fonction de l'importance de l'intervention.

Le déneigement qui incombe à la commune de Nanteau-sur-Essonne consiste à nettoyer la D36a1, de l'entrée de Villetard jusqu'au panneau « stop » de la rue du Clos Corbin pour un linéaire de 2 214 mètres.

La convention entre le Conseil Départemental et la commune doit être renouvelée cette année pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département dans le cadre d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement.

2017-50 : Modification des statuts du syndicat intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine (nommé statutairement « Syndicat Intercommunal de l'Etablissement d'Enseignement Général de La Chapelle-la-Reine et de ses Annexes Sportives) en date du 06 novembre 2017 par laquelle il a approuvé les modifications apportées aux statuts du syndicat, et portant notamment sur :

Article 2 :

« Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.
Son siège social est fixé à la Mairie de la commune d'Amponville. »

Article 4 :

« Les fonctions de Receveur du Syndicat seront exercées par le comptable du trésor chargé des fonctions de Receveur de la Trésorerie de Nemours. »

Vu les statuts du syndicat arrêté le 8 Août 1966 et modifiés par arrêtés les 17 janvier 1978, 18 décembre 1980, 16 janvier 1987 et 27 octobre 2004.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

Considérant que les communes membres du syndicat intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur les modifications, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Considérant que l'arrêté peut être mis à la signature du préfet si les modifications sont validées par :

- soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,
- soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Sur le rapport de Madame le Maire et sur sa proposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modifications des statuts du syndicat intercommunal du collège de La Chapelle-la-Reine (nommé statutairement « Syndicat Intercommunal de l'Etablissement d'Enseignement Général de La Chapelle-la-Reine et de ses Annexes Sportives).

AUTORISE Madame le Maire à notifier cette délibération à Monsieur Le Président du Syndicat.

2017-51 : Participation employeur pour la prévoyance

Madame le Maire rappelle que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 permet aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires). Ce n'est en aucun cas obligatoire.

De plus, l'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Il est proposé de décider du montant de la participation employeur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de participer, à compter du 01 janvier 2018, financièrement à la couverture prévoyance des agents communaux (titulaires et contractuels) via la procédure de labellisation.

DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- Pour la prévoyance : 15 € nets par mois, soit 16.30 € bruts

DIT que ce montant sera versé au prorata du temps de travail

Information et questions diverses.

Helen Henderson informe :

- **SIARCE** : le rapport annuel d'activité est arrivé en mairie, il est à la disposition des conseillers.
- **Course du cœur** : elle passera sur notre commune le 29 mars 2018 aux alentours de 6 heures du matin.
- **Liaisons douces** : il y a deux phases pour ce projet ; la première est l'aménagement autour de l'étang (aire de pique-nique, ponton permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, création de plantation écran visuel et sonore au moulin). La seconde est l'aménagement des parcelles afin de rejoindre Malesherbes à hauteur de l'ancien lavoir par franchissement de l'Ambarville et de l'Essonne réalisé par la création de passerelles. Maintenant que l'arrêté du Préfet est paru la première phase va pouvoir démarrer Le SIARCE a un projet d'amélioration de l'accessibilité et de plantation pour un montant de 55 000 € dont 35 000 € subventionnés par le Département.
- **PNRGF** : la première étape dans la candidature au projet Territoire d'Innovation et de Grande Ambition (TIGA) a été passée avec succès. La prochaine étape est de défendre ce projet lors d'une audition.
- **SITOMAP** : journées « portes ouvertes » les 22 et 24 novembre pour la semaine européenne de réduction des déchets.
- **SDESM** : demande si la commune envisage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques en 2019. La commune va déjà réaliser l'enfouissement des réseaux rue de la Grange aux Dîmes en 2018, il est donc proposé de ne pas répondre à ce programme.
- **Dates à retenir**
 - o Underground Café 27 novembre 2017 de 17h à 20h derrière la mairie
 - o Colis des Anciens (distribution) 16 décembre 2017 matin
 - o Prochain conseil 19 décembre 2017 à 19h
 - o Vœux du Maire 20 janvier 2018 à 17h
 - o Journée des Jeunes 27 janvier 2018
 - o Loto/galette 28 janvier 2018 après-midi
 - o Nettoyage de printemps 3 mars 2018 matin

Claude Caillou fait un point sur les travaux en cours sur la commune :

- **Mairie** : ont été réalisés la dalle sous le préau, le jointement des pavés devant la mairie, l'aération de la cave
- **Eglise / ancien cimetière** : ont été réalisés la rampe d'accessibilité de l'église par la sacristie, la reprise du mur de l'ancien cimetière, le remplacement de tuiles cassées sur la sacristie. Quelques arbustes sont à prévoir pour compléter la haie existante. Durant ces travaux, le maçon a vu qu'il y a de la mousse sur le toit de

l'église côté Nord et conseille de la faire enlever, pour un coût d'environ 500 €. Le conseil donne son accord pour cette intervention.

- **Nouveau cimetière** : l'entreprise Delange va commencer la remise en état des allées.
- **Rue de la grange aux dîmes** : il existe un alignement de fait qui ne correspond pas au cadastre ; or, pour obtenir la subvention de la région, la commune doit avoir la maîtrise foncière des parcelles concernées par les travaux. Il est proposé de rencontrer les propriétaires concernés d'ici la fin de l'année.

Catherine Roig informe :

- **Ancien cimetière** : un groupe de travail doit être créé afin d'effectuer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Claude Caillou, Catherine Roig, Paul Desbrosse et Helen Henderson se proposent pour faire partie de ce groupe de travail avec l'aide de la secrétaire de Mairie ainsi que d'une ancienne conseillère.
- **Nouveau cimetière** : quatre pancartes ont été apposées devant des concessions qui sont échues afin d'informer le concessionnaire ou ses ayants-droit.
- **Église** : un projet pastoral est proposé par le père Sébastien. Il propose de célébrer des messes le samedi matin dans l'église de Nanteau-sur-Essonne. Pour le moment trois dates ont été proposées, les samedis 9 décembre 2017, 10 mars 2018 et 23 juin 2018 (9h chapelet, 9h30 messe et 10h café à la salle des associations). Une crèche sera également réalisée ; elle sera visible le 17 décembre 2017, date à laquelle l'église sera ouverte. Une distribution d'informations dans les boîtes aux lettres va être effectuée par la paroisse.

Paul Desbrosse fait un bref résumé de la commission Environnement du Parc naturel régional du Gâtinais français qui a eu lieu le 8 novembre. Il fait part notamment de l'information à transmettre au Parc sur le nettoyage de printemps effectué sur la commune dans le but d'obtention d'aides (sacs, gants, etc.)

Jean-Luc Legay informe qu'il y a un conseil d'école ce vendredi 17 novembre.

Martine Le Floc'h suggère par l'intermédiaire de la mairie un test « balade thermique » afin d'effectuer des mesures de déperdition sur l'habitat. Elle doit rechercher plus d'information.

La séance est levée à 22 heures 00 minutes

A Nanteau-sur-Essonne, le 14 novembre 2017.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire